



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2008

**Alignement rue Villersexel - Echange FOUCHIER/VILLE DE
NIORT**

Président :

M. Pascal DUFORESTEL - 1er Adjoint au Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle MANGIN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Geneviève GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Nicole IZORE
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Josiane METAYER
- Julie BIRET donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY -

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2008

DELIBERATION D20080453

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après examen par la commission municipale compétente,

La rue VILLERSEXEL présente à la hauteur des N° 77 et 79 un rétrécissement important qui pose problème notamment pour les véhicules d'enlèvement des ordures ménagères qui accèdent à ce niveau de la rue en marche arrière.

Cette configuration a conduit la Ville de Niort à préempter la propriété sise au N° 77 (parcelle N° 881) en vue de la démolition du bâti et la création d'une raquette de retournement.

Cette disposition étant insuffisante pour la réalisation du projet, un accord a été conclu avec les riverains concernés M. et Mme FOUCHIER suivant les modalités ci-après:

1) Terrain cédé par M. et Mme FOUCHIER à la Ville de Niort

- 29 m² prélevés sur la parcelle cadastrée section CO N°858
- 46 m² prélevés sur la parcelle cadastrée section CO N°880
- 99 m² prélevés sur la parcelle cadastrée section CO N°882 incluant une servitude en pierres

Cette cession sera réalisée moyennant le prix de 7000 € pour la servitude et 2016 € pour le terrain soit 16 €/m² hors emprise servitude.

2) Terrain cédé par la Ville de Niort à M. et Mme FOUCHIER

- 52 m² prélevés sur la parcelle cadastrée section CO N°881.
- La présente cession sera réalisée moyennant le prix de 832 € soit 16€/m²

La Ville de Niort prendra en charge l'ensemble des travaux générés par la réalisation d'une raquette de retournement et la mise à l'alignement de la propriété de M. et Mme FOUCHIER, à savoir :

- démolition de la maison d'habitation (parcelle CO N° 881, propriété Ville de Niort) et de la servitude (parcelle CO N° 882) ;
- Démolition des deux murs de soutènement ;
- Reconstruction à l'alignement d'un mur de soutènement en béton armé et édification du mur de clôture d'une hauteur de un mètre à partir du niveau de la rue, y compris sur le retour sur une longueur de 10 mètres, au niveau de la raquette. Ce mur sera peint par la Ville côté rue et longé par un trottoir.

M. et Mme FOUCHIER seront autorisés à avoir deux ouvertures dans le mur édifié par la Ville de Niort.

- Déplacement sur Domaine Public des compteurs, eau, gaz, électricité et ligne téléphonique.

Le mur de soutènement de la voie restera la propriété de la Ville de Niort qui en assurera l'entretien. M. et Mme FOUCHIER pourront édifier une construction en limite séparative de ce mur, sous leur seule et entière responsabilité.

Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 21 fonction 82-21 compte 21-12 du Budget Principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'accord passé avec Monsieur et Mme FOUCHIER :
- Approuver l'acquisition par la Ville de parties de terrains sur les parcelles CO n°858, 880 et 882 pour un montant de 7000 € pour la servitude et 2016 € pour le terrain ;
- Céder une partie de terrain cadastré CO n°881 pour un montant de 832 € ;
- Autoriser Madame Le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Me MURRIS notaire

à Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL